

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 42 (1904)
Heft: 45

Artikel: Onna tchîvra qu'a sâi
Autor: Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-201639>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pas de vue notre supplique et que vous l'apuyerez devant le Conseil.

— Impossible, madame; si chaque rue voulait une nouvelle lampe !.

— Mais vous en avez bien placé une à la ruelle... où il n'y a que des écuries et des porcheries.

— Vraiment, madame, vous comprenez que c'était nécessaire.

— Je comprends. Oui, je comprends. Au lieu d'éclairer les gens, vous préférez éclairer les porcs et les vaches.

Aide-toi... — C'était avant l'invention des bateaux à vapeur.

Un pasteur de Neuchâtel, qui avait passé la journée à Cudrefin, rentrait chez lui en petit bateau. Comme l'embarcation se trouvait en plein lac, le joran se mit à souffler avec une rage telle que le batelier, lui-même, prit peur et abandonna ses rames.

— Ce serait le moment, je crois, de prier le bon Dieu, monsieur le pasteur.

— Oui, oui, mais ramez toujours !

Naïveté enfantine. — Un garçonnet ne pouvait se rappeler les trois personnes qui constituent la Trinité: le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Sa maîtresse d'école lui conseille le petit moyen suivant, pour suppléer sa mémoire rebelle.

— Prends trois boutons, deux noirs et un blanc. Le blanc, représentera le bon Dieu, un des noirs, le Seigneur Jésus, et l'autre, le Saint-Esprit.

L'élève suivit le conseil et s'en trouva bien. Le lendemain et les jours suivants, il sut répondre exactement à sa maîtresse.

Un mois après, nouvelle interrogation.

Le garçonnet tire deux boutons de sa poche: « Le... le... Père... le... le... Fils... ».

— Et le troisième? demande la maîtresse.

— Oh! le Saint-Esprit..., ma mama me l'a cousu hier à mon patalon. L. R.

A table.

Nous passons bien environ le quart de notre vie à table, en hiver, surtout; et ce n'est pas exclusivement par plaisir. Il faut manger pour vivre.

On a dit déjà plus d'une fois et sur tous les tons ce que l'on doit manger, comment l'on doit manger et quand l'on doit manger. Chacun, là-dessus, a son avis. Combien les suivent? Soit insouciance, soit gourmandise, soit impossibilité, bien peu de personnes sont fidèles à la règle qu'elles se sont tracée.

Pour nous, nous n'aimons pas les gens qui ne vivent que pour les bons repas; mais, en toute franchise, nous ne leur préférons guère les indifférents aux plaisirs de la table. Dans un festin, il n'y a pas de plaisir que pour la bouche; les yeux, l'esprit, le cœur doivent y trouver aussi le leur. Il importe, pour qu'il en soit ainsi, de vouer grand soin non seulement à l'apprêt des mets, mais à la façon de les servir, au placement des convives, etc., etc., en un mot, à la mise en scène, si nous pouvons nous exprimer ainsi; elle a plus d'importance qu'on ne le suppose.

« Un bon dîner doit flatter la vue autant que le goût et l'odorat », dit un petit livre que nous avons sous les yeux, intitulé: « Le Trésor de la famille ».

« Les mets, ajoute-t-il, doivent être bien servis. Quel que soit le nombre des convives, et même pour un dîner intime, tous les préparatifs doivent

* J.-P. Houzé. *Le Trésor de la famille*, encyclopédie des connaissances utiles dans la vie pratique. Paris, J. Rothschild, éditeur.

être faits à l'avance, afin que la maîtresse de la maison puisse s'occuper exclusivement de ses hôtes.

» La salle à manger doit être chauffée à l'avance.

» Rien n'ajoute plus à l'agrément et à la gaieté d'une réunion qu'un brillant éclairage. Le service d'une table ressort toujours mieux à la lumière.

» Des corbeilles de fleurs alternant avec des corbeilles de fruits font un effet charmant et ont sur les gros bouquets des vases, l'avantage de ne pas intercepter la vue des personnes placées du côté opposé de la table.

» Les convives doivent être à l'aise; il faut au moins soixante centimètres d'espace libre entre chaque couvert.

» Les carafes et les bouteilles de vin doivent être assez nombreuses pour que chaque convive puisse se servir sans déranger ses voisins.

» La maîtresse de maison doit mettre tous ses soins à faire les honneurs de sa table avec grâce et bienveillance. Elle doit, ainsi que son mari, offrir à leurs convives de tous les mets et de tous les vins, mais sans trop d'insistance.

» Dans les dîners intimes, on sert habituellement le café et les liqueurs dans la salle à manger.

» Le repas terminé, la maîtresse de maison doit saisir, pour se lever, le moment opportun et surtout éviter d'interrompre une personne qui parle.

Et maintenant, madame est servie !

Théâtre de chez nous. — La saynète vaudoise, **Le mariage de Jean-Pierre**, de notre collaborateur, Pierre d'Antan, est en vente, au prix de 75 centimes; fr. 2,50 pour cinq exemplaires.

S'adresser, par carte postale, au Bureau du *Conteur*, rue Centrale, 6, Lausanne.

Les chansons de nos aïeux.

Les glissades de la vie.

A peine échappé du maillot,
L'enfant, qui déjà nous imite,
Suit de ses jours le premier flot
Sur des mers qu'il croit sans limite.
Aux compagnons de ses loisirs
Il donne ou rend mille embrassades:
Et son début dans les plaisirs
Est un début dans les glissades.

Bientôt, joyeux adolescent,
Monté sur le char de la vie,
Aimé d'un objet ravissant,
A la terre il croit faire envie.
Buvant auprès de la beauté
Le délire à pleines rasades,
Sur le sol de la volupté
Il aventure une glissade.

A l'ardeur des ambitions
Le feu de son été s'éveille;
Le vent cruel des passions
Trouble sa vertu qui sommeille.
Il rêve, en son vol périlleux,
Les croix, les cordons, l'ambassade;
Et sur des parquets orgueilleux
Sa grandeur fait une glissade.

Du vain commerce des mortels
Son cœur instruit le désabuse;
Il réserve à d'autres autels
L'encens qu'à l'intrigue il refuse.
Du beau temple de l'Amitié
Ses dons couronnent la façade;
D'un monde qui fut sans pitié
Il voit en pitié la glissade.

L'hiver, des ans, sur ses cheveux,
Par flocons a semé la neige,
Et, plus réservé dans ses vœux,
De la brigue il fuit le manège.
De ses jours le pâle flambeau
S'éteint sur sa couche malade;
A regret il glisse au tombeau,
Et c'est sa dernière glissade.

ALBERT MONTÉMONT.

Le tombeau de la liberté.

Voici une statistique établissant ce qu'était l'arsenal de la législation vaudoise au 1^{er} janvier 1845.

Nous avons d'abord 6 codes: Le code civil, —

procédure civile, — pénal, — procédure pénale, — pénal militaire, — forestier. — Le code rural et le code de commerce n'existent pas encore.

Les lois organiques étaient au nombre de 16: règlement du grand conseil, — organisation du conseil d'état, — tribunal cantonal, — tribunaux de district, — juges et justices de paix, — tribunaux d'arrondissement, — tribunaux correctionnels et de police, — ministère public, — juges d'instruction et direction des débats, — mise en accusation, — compétence des tribunaux, — tribunaux militaires, — préfets, — conflits entre l'ordre administratif et l'ordre judiciaire, — assemblées électorales de cercle et de commune, — organisation des autorités communales, — compétence des autorités communales.

Viennent ensuite 51 lois importantes, dont voici la désignation: gendarmerie, — responsabilité du conseil d'état, — régime des maisons de détention, — cumul, — domestiques, — contrôles hypothécaires, — police de santé des hommes, — police de santé des animaux, — vente en détail des boissons, — police des auberges, — procureurs jurés, — avocats, — notaires et tarif, — ecclésiastiques, — pensions du clergé, — péages, — postes, — chasse, — brigade, — système d'impôts, — timbre, — chiens, — mines, — hospices, — cadastres et plans, — pêche, — poids et mesures, — presse, — comptabilité générale et des travaux publics, — passages abusifs, — routes, — estimations juridiques, — assurance contre l'incendie, — procédure pénale militaire, — poursuite et destination des amendes, — plusieurs lois; — aménagement des forêts, — culte catholique et autres, — mariage civil, — prosélytisme, — instruction publique, — organisation du conseil de l'instruction publique, — académie, — collèges, — écoles spéciales, — dessin, — gymnastique, — manège, — école normale, — écoles moyennes, — écoles primaires, — pensions de retraite, — organisation militaire, — administration et soldes militaires, — tarifs pour toutes les espèces de tribunaux, — une série de lois, — tarifs pour les témoins et les experts, — traitements des diverses autorités et fonctionnaires, — un grand nombre de lois et décrets.

Nous possédions enfin 32 lois secondaires. Colportage, — voiture de matériel pour les cures, etc., — acquisition d'immeubles par les corporations, — frais de culte dans les paroisses, — logements militaires, — amélioration de la race chevaline, — naturalisations, — monnaies, — vices redhibitoires du bétail, — incorporés, — registres de l'état civil, — maison de discipline, — poursuite des impôts, — assurance du bétail, — exportation des bois, — abolition du parcours, — poste aux chevaux, — commerce de la poudre, — commerce du sel, — service militaire étranger, formule des divers serments, — surcharge des routes, — circonscription militaire, — circonscription forestière, — circonscription ecclésiastique, — loteries, — interdiction des cabarets, — étrangers, — franchise du port des lettres, — boucheries et boulangeries, — lettres de change, — fixation du nombre des municipaux dans diverses communes, — plusieurs décrets.

Depuis, cela n'a fait que croître et embellir. Et c'est comme cela partout, hélas !

Onna tchivra qu'a saï.

L'è onn'affère de la mètzance que la saï, à cein que diont tote lè dzein que l'ant ètà fête avoué on gran de sau dein la coraille. Et l'è pardieu 'na granta vretà: l'è bin onn'affère de la mètzance, du qu'on pào bàre, fifà, agaffà, s'eingozollà, et sè soulà mimameint sein pouà sè dessàiti. Assebin quand lo fù lài è, et que vo bourle la guièrguetta, allà-la! soulons, avoué voutron chenique, voutra li, voutron rozolio, etcepra, allà-la dètieindre! bourris-quo que vo z'ite, è-te qu'on dètieint lo fu avoué de l'esprit-de-vin? Et se vo z'ài saï, l'è bin voutron dam, quemet desà on vilho fiacàon de per tsi no: « Vaut mi ètre sou de vin que de chenique, ma vaut oncora mi lire sou de mau fère. » E-te pas veri, cein ?

Samuliet ào bossi ètai on cor dinse: prào cabosse, forta mena, boune potte, dà bré de tserroton, dà tsambes de poustelon et onna saï... à Dieu mè reinde, quinna saï!... Cognau, kratz, et pu ça serpeint d'absinthe, ie bèvessà de tot. Passàve la dzornà à bàire et là n'è à atteindre que lè cabarets l'aussant ào-

vert. Lè dzein l'amàvant portant pràò po cein que l'ire on bocon màidzo et que guieràssai bite et dzein : lo décret, lo rondzo arretà, la tsevellie, lo tsambèron, la maladi dâi tchivre, tot cein ne lài montàve pas mé que man tsausion, cà rùessessai adî à remettre dessu lau piaute tot cein que cliotsive. Ein payement, demàndàve on pètit verro de marc et pu... at-sivo tant qu'à onn'atra maladi.

On coup l'avâi rebailli la vyâ à la tchivra dau vezin que l'età tempèrant pè cranenisse. Ma fâi, Mulet fut bin remachâ, ma diabe lo pi que l'eut on verro à tson à bin quieinze po on déci. L'eut bo et bin on pridzo à la pllièce, cà lo vezin lài de dinse : « Se n'iro pas tempèrant, tè baillèri on verro po ta pinna, ma te sâ que lài a dessus lèz'ècretaure : « Le vin est moqueur et la cervoise est tumultueuse, et quiconque en fait excès n'est pas sage. » Te farâi bin mi de fère quemet mè na pas bàire clia bougreri que lài diant l'alcool et que vo minne drâi ein einfè. Grand maci tot parâi po la tchivra, ma, crâi-mè, fâ quemet lè pomme, bonne-tè on bocon »

Et Samuilet s'ein va tot assâti : « Tè couâise pi lo fèdzo po on crapin ; attein-tè vâi : se ta bite revint su la paille, te vu prâò bailli ton chenique, m'einlèva se n'è pas mon verro à tson. »

Manque pas. On par de dzo aprî, vaitè Samuilet que l'è recrâi po la tchivra que ne volliève rein mé medzi.

Mulet la vouaite, trevougne on bocon son impèriala, fâ mena de sondzi, pu ie fâ :

— Faut lài eingozalâ dou décis de dzansanna.

— De la dzansanna à ma tchivra ! Mè que n'ein bâivo pas.

— L'è po lài remètrè l'estoma que l'è dètraquaie, et lo fèdzo assebin.

— Ah ! l'a oquie à fèdzo.

— Bin su ; trace queri clia dzansanna, sein que n'ein repondo pas.

Lo vezin sè dépâse de corre, tandu que Mulet se desâi :

— Bàogra de crebllia-foumâre ; tè vu bailli. Te m'a fè djonnâ l'autro coup, attein-tè vâ !

L'autro rarrèvâve, sa botoilletta eintortollâ dein dou papâ. Mulet fâ asseimblant de l'eingozalâ à la tchivra.

— Pâo pas allâ dinse, que dit, apportâ-vâi onna couilli, sein cein on n'è pas fotu de la lài fère bàre.

Et tandu que noutron crapin coudhessâi sè dépâsi et que tracive à la cousena, qu'ire proutse de l'étrabillio, Samuilet preind la botoille, àovre lo mor on bocon. clia lè gets et... glou, glou... de duve gerdje tot ètâi reduit. Ma fâi, l'ètàt fô qu'on dianstro et à la vi que finessâi l'autro revegniâ avoué la couilli.

— Lài a pas falta de couilli, que fâ Samuilet ein dzemoteint on bocon po cein que l'avâi bu rido... ein... ein arâi bin mé bu la tchivra.

On dzo aprî, la tchivra ètà guierà.

MARC A LOUIS.

Clôture d'exposition. — Réflexion mélancolique d'un peintre ultra moderne, contemplant son œuvre maîtresse — un quadrumane carmin, tenant à la main un rameau d'olivier, esquisse un pas de zéphir sur un nuage vert : « C'est plus difficile à vendre qu'à faire ! » F.

Trop de curiosité! — Une bonne se présente dans une maison.

— Avant tout, demande la dame, je désire savoir pourquoi vous avez été congédiée de votre dernière place.

La bonne, d'un air piqué :

— Madame est bien curieuse... Est-ce que je demande à Madame pourquoi sa dernière bonne n'a pas pu rester chez elle.

Ce cher ami !

Deux messieurs se rencontrent pour la première fois, il y a une semaine, dans un repas de société. Ils sont placés l'un à côté de l'autre.

L'un des deux se multiplie, durant tout le repas, en marques d'attention à l'égard de son voisin. Ce n'est tout le temps que : « Cher monsieur, vous offrirai-je encore un peu de cette sole ? » — « Du rouge ou du blanc, cher monsieur ? » — « Cette porte, toujours ouverte, ne vous incommodé pas ? » — « Un cigare, je vous prie ; ils sont très doux. »

À la fin du dîner, le « cher monsieur » était devenu le « cher ami ». Et l'importun s'informait de la santé de madame, de celle des enfants, de la marche des affaires, de tout enfin ce qui vous intéresse chez ceux qui sont de vos amis.

Au sortir de la salle de festin, nouvelles prévenances : « Mettez donc votre pardessus ; il ne fait point chaud. » — « Permettez que je vous accompagne. Je suis si heureuse de vous avoir enfin retrouvé, cher ami. Il y a si longtemps que je n'avais eu le plaisir de passer quelques instants avec vous. »

Et ainsi de suite, jusqu'à la porte du « cher ami », qui se creuse en vain la tête pour retrouver, dans ses souvenirs, la plus petite trace de l'obligeant inconnu.

Ils se serrent affectueusement les mains et se quittent.

L'inconnu fait quelques pas ; puis, brusquement, il revient :

— Un mot encore, cher ami. Dites-moi, il m'arrive une vilaine farce. J'ai été convié un peu à l'improviste au charmant dîner de ce soir et je me vois, contrairement à mon attente, obligé de coucher ici. Je suis à court d'argent... vous ne pourriez pas me prêter vingt francs, jusqu'à demain ? Je vous les renverrai aussitôt que je serai rentré chez moi.

À cette demande, les incertitudes du « cher ami » se dissipent soudain. L'inconnu n'est qu'un vulgaire « teneur » ; il en a le « geste auguste ».

— Mais, monsieur, fait-il alors, pourriez-vous me dire comment je m'appelle ?

Cette question inattendue déconcerte le « teneur ». Il reste coi, oh mais coi !

— Vous voyez bien ; vous ne sauriez à qui renvoyer ces vingt francs, si je vous les prêtai. Bonne nuit, « cher » monsieur. M.

Petites annales de novembre.

1536. — Le 2 novembre, le bruit se répandit à Lutry qu'une bande de Lausannois devait aller mettre le feu au couvent de Savigny. Le Conseil de Lutry se hâta d'envoyer des hommes sur les monts, avec mission de dépendre la cloche, de l'amener à Lutry avec tout ce qu'on pourrait sauver du monastère.

1533. — Le 23^e jour de novembre, environ la minuit, s'esleva un grand orage de vent, faisant un horrible temps, comme grands éclairs, grands tonnerres, choir foudre et tempeste, qui fut à la destruction de beaucoup de maisons, entre autres fust gasté et déroché le moulin de Cossonay dernier l'hospital, et furent portées par l'impétueux temps les pierres bien loin. Il ruina aussi l'enclose du dit moulin, qui estoit faite de mur.

PIERREFLEUR.

Un pot de vin pour un œuf.

Nous lisons dans une vieille chronique :

« L'an 1484, on eut un hiver des plus froids et rigoureux, et cependant une récolte très abondante en vin et en grain. On avait bien de la peine de trouver des tonneaux ; plusieurs abandonnèrent leurs vignes, ne sachant

où mettre leur vin, ou en faisaient du mortier. On avait douze émines de froment pour 25 gros ; le pot de vin ne se vendait à Neuchâtel que deux deniers. L'été avait été extrêmement chaud et sec. On donnait bien souvent un pot de vin pour un œuf. Il y en avait qui, faute de tonneaux, répandaient le vin vieux pour y mettre le nouveau. Le sac de froment se vendit à Bâle 32 gros, et on y avait un pot de vin pour un pfening, qui valait deux deniers. »

Si la terre était en or ? — Le volume de la terre est de 107,923,580,000,000,000 mètres cubes. Chaque mètre cube égal à 1000 litres ou 1000 kilos d'eau ; la terre pèserait donc en moyenne, ce que peut peser un même volume d'eau, soit 107,923,580,000,000,000,000,000 kilogrammes. L'or pèse vingt fois plus que l'eau ; ce serait donc un poids de 2,158,471,600,000,000,000,000,000 kilos.

Au prix actuel de l'or, combien vaudrait la terre ?

Cyrano de V... — À la pinte du Centre, on plaisantait le marguillier de V..., à propos des dimensions extraordinaires de son nez.

— M'en fiche, répliqua-t-il, puisque ma mère avait de l'étoffe de trop, j'aime mieux qu'elle m'en ait fait un gros que deux petits !

Tout meurt. — Un élève peu brillant à son professeur :

— Dites-moi, mon maître, par quoi me conseillez-vous de commencer, les langues vivantes ou les langues mortes ?

— Eh bien ! pour travailler plus rationnellement, apprenez toujours les mortes ; peut-être les autres mourront-elles avant la fin de vos études !

Stoïcisme galant. — M^{lle} Anastasie n'est pas plus musicienne que ses bottines, ce qui ne l'empêche pas de tapoter toute la journée sur son piano. L'autre jour, comme elle massacrait un morceau quelconque, elle dit à un invité :

— Vous êtes, n'est-il pas vrai, un amateur passionné de belle musique ?

— C'est vrai, mademoiselle, mais que cela ne vous empêche pas d'achever votre morceau.

La semaine, au Théâtre, a débuté par les deux représentations de *Lucifer* de Butti, que nous a données la « Muse ». La pièce est intéressante, cependant qu'elle soit un peu longue et manque parfois d'action. L'interprétation a été de tous points excellente ; elle fut un réel succès pour La Muse ; un de plus.

Jeudi, M. Darcourt reprenait possession de la scène et nous donnait *L'Adversaire*, comédie de Capus et Em. Arène, montée avec un soin tout particulier. Nos artistes y ont été fort bons. — Dimanche, *La Jeunesse des Mousquetaires*, drame en 11 tableaux. Jeudi, *Le Monde où l'on s'ennuie*.

Mardi, nous aurons le « Théâtre de l'Œuvre ». Lugné-Poë et sa troupe interpréteront *Le Mauvais devoir*. Ce sera en quelque sorte chez nous que sera donnée la répétition générale publique de cette œuvre combative et curieuse qui soulèvera certainement des polémiques ardentes.

KURSAAL. — A Bel-Air, comme à Georgette, ce n'est que première, sur première. Depuis hier, le clou des représentations est le Ballet divertissement *En Andalouse* ; décors et costumes neufs. Puis, une pièce très amusante, *Confessions pour Dames et Messieurs*, parodie de « Coralie et Cie ». Enfin, *Napoléonette*, la charmante diseuse de « Parisiana », un succès au long cours.

La rédaction : J. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.